

CONTRAT D'APPORT

ENTRE-LES SOUSSIGNES :

Monsieur ALIMI Dan Samson

Né le 11 Novembre 1996 à Paris 10
Demeurant : 32 Rue Antoine Demusois 95400 Arnouville
De nationalité Française

Ci-après dénommé..... "l'apporteur",

D'une part,

ET

La société A.D.C HOLDING

Société par actions simplifiée
Au capital de 250 000 euros,
Siège social 32 Rue Antoine Demusois 95400 Arnouville
RCS EN COURS,
Représentée par Monsieur ALIMI Dan Samson Président régulièrement habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée..... "la société bénéficiaire",

D'autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Monsieur ALIMI Dan Samson déclare être associée de la société ECO RENOVATION PLUS, Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros, ayant son siège social au 2 Avenue du président Salvador Allende 93100 Montreuil immatriculée au registre du commerce de Bobigny sous le numéro 848 822 425;

Il déclare être propriétaire de Vingt mille (20 000) Actions.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

DESIGNATION DES ACTIONS APPORTEES

Monsieur ALIMI Dan Samson soussigné de première part, apporte à la société **A.D.C HOLDING**, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour ladite Société par son Président, les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

- 20 000 Actions de la société ECO RENOVATION PLUS
- Les actions sont estimées à la somme Deux cent cinquante mille euros (250 000 €) euros.

GARANTIES DE L'APPORT

Monsieur ALIMI Dan Samson déclare qu'aucune location ni aucune cession n'a été consentie sur les actions apportées, que ces actions ne sont ni gagées, ni nanties, et que le présent apport est libre de toutes dettes et charges ;

En conséquence du présent apport, La société A.D.C HOLDING est subrogée dans tous les droits de l'apporteur sur les actions à compter de ce jour.

Elle en a la jouissance et la propriété à compter de ce jour.

A compter de la signature des présentes, la société pourra agir en justice à l'encontre de tous actes susceptibles de porter atteinte auxdites actions antérieurs ou postérieurs à cette date.

Cet apport est en outre consenti et accepté sous les garanties ordinaires et de droit en la matière.

CONDITIONS DE L'APPORT

Cet apport est effectué sous la seule garantie de l'existence des actions.

Du fait de cet apport des actions, la société A.D.C HOLDING, aura désormais seule droit, eu égard aux actions apportées, aux bénéfices de la société ECO RENOVATION PLUS.

ESTIMATION DES APPORTS

La valeur attribuée aux apports décrits ci-dessus est soumise à l'avis de MY PARTNER représentée par Monsieur Youssef MAMOU désigné en qualité de commissaire aux apports par Monsieur ALIMI Dan Samson et ce, selon le rapport annexé au présent contrat.

FISCALITE

La plus-value d'apport réalisée par les apports de titres de la SAS ECO RENOVATION PLUS consentis au bénéfice de la société SASU A.D.C HOLDING par Monsieur ALIMI Dan Samson bénéficie du mécanisme de report d'imposition.

REMUNERATION DE L'APPORT

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné évalué à 250 000 euros, il sera attribué à l'apporteur 250 000 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune, entièrement libérées de la société A.D.C HOLDING.

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux parts anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de ce jour

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

- l'apporteur au 32 Rue Antoine Demusois, 95400 Arnouville
- la Société bénéficiaire en son siège social indiqué en tête des présentes.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des actions apportées.

FRAIS

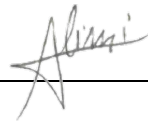
Tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites sont à la charge de la Société bénéficiaire, qui s'oblige à les payer.

Fait à Paris

Le 01/10/2025

En quatre exemplaires

Monsieur ALIMI Dan Samson



La Société A.D.C HOLDING

